



Gérant SAS et salarié : peut-on facturer son employeur ?

Par r1oud1

Bonjour,

Je suis actuellement cogérant d'une SAS et salarié à temps plein pour une autre société.

J'exerce mon travail dans ma SAS, ainsi que mes associés en dehors de mon temps de travail salarié bien entendu.

Ma SAS exerce une activité complémentaire de mon employeur, mais qui n'a jamais eu vocation à avoir un lien direct avec.

Il se trouve que récemment, mon employeur m'a fait part d'un important besoin que je peux être en mesure de lui fournir via ma SAS, vu que c'est pile poil le domaine de compétences de mon associé.

J'ai bien compris qu'en tant qu'entrepreneur, il m'est formellement interdit de facturer mon employeur, mais dans le cas de ma SAS, ou ce sera mon associé qui sera rémunéré pour ce service, est ce que cela reste problématique ?

Je précise que mon employeur serait un client parmi d'autres, mais risque d'en être un des plus importants. Je risque donc d'être impliqué administrativement.

Merci beaucoup de vos réponses !